



COMMUNE

DE

**DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
SUR LE PONT D'OISE**

**N° 2023-50**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « INFRANEO – 79 Impasse du Moulin – 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS » en date du 9 juin 2023 afin de réglementer la circulation sur la Route d'Oise pour lui permettre de réaliser les travaux de diagnostic structurel du pont, et notamment la mise en place d'une nacelle négative au niveau du Pont ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Durant 1 jour dans la période comprise entre le 20 juillet 2023 et le 28 juillet 2023 inclus, la circulation sera interdite sur la Route d'Oise, notamment au niveau du « Pont d'Oise » depuis la RD 1212 jusqu'au carrefour formé par la Route des Poëx.

**Article 2 :**

Les prescriptions mentionnées à l'article 1 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « INFRANEO »**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « INFRANEO ».

**Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « INFRANEO », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 9 juin 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 9 juin 2023

Télétransmis Sous-préfecture le 9 juin 2023

**Le Maire,**  
  
**Stéphane ALLARD**